



L'administrateur provisoire et l'illégalité du règlement de copropriété

Durée: 7.00 heures

Distanciel

Analyse des règles spécifiques situées dans la loi du 10 juillet 1965 ou dans d'autres législations permettant de résoudre la difficulté liée au caractère irrégulier d'une ou plusieurs clauses du règlement de copropriété. La formation reviendra sur l'état de la jurisprudence judiciaire en la matière.

Profils des stagiaires

- Administrateurs et mandataires judiciaires
- salariés des études des AJMJ
- Autres professionnels

Prérequis

- aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- d'identifier les hypothèses d'illégalité d'un règlement de copropriété ;
- de connaître la position à adopter en présence de clauses illicites ;
- de maîtriser les procédures permettant la suppression des clauses illicites ;
- d'identifier les droits et obligations de l'administrateur provisoire confronté à cette situation.

Contenu de la formation

- I.- Les hypothèses d'illégalité du règlement de copropriété (1ère classe virtuelle durée totale 3h30)
 - Introduction et tour de table: présentation de l'intervenant, identification des besoins, rappel des objectifs (5mn)
 - A.- Le non-respect du statut légal ou réglementaire (1h30)
 - 1.- Les clauses illicites
 - 2.- Les clauses devenues obsolètes
 - 🗣️ Activité pédagogique: cas pratiques (10mn)
 - B.- Les clauses étrangères au statut légal ou réglementaire (1h30)
 - 1.- les clauses étrangères au statut légal
 - 2.- les clauses étrangères au statut réglementaire

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- 🏠 Activité pédagogique: mises en situation pratique (10mn)
- 🏠 quiz (5mn)
- II.- La régularisation du règlement de copropriété (2ème classe virtuelle durée totale 3h30)
 - A.- Le recours à l'assemblée générale (1h30)
 - 1.- Les décisions tendant à réputer non-écrite une clause du règlement de copropriété
 - 2.- Les cas particuliers
 - mise à jour SRU (solidarité et renouvellement urbain)
 - mise en conformité ELAN (loi portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique)
 - 🏠 Activité pédagogique: échanges sur les pratiques au sein des études (10mn)
 - B.- Les recours judiciaires (1h30)
 - 1.- L'action tendant à réputer non-écrite une clause du règlement de copropriété
 - 2.- Le cas spécifique de l'illégalité de la répartition des charges
 - 🏠 Activité pédagogique: analyse de la jurisprudence (15mn)
 - 🏠 quiz (5mn)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Jean-Marc ROUX

Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

Directeur scientifique des éditions Edilaix

Moyens pédagogiques et techniques

- Assistance pédagogique par un membre de l'équipe du centre de formation tout le long de la formation joignable par téléphone (01 79 97 71 29) ou par mail centredeformation@cnaismj.fr à tout moment, et joignable via le chat de la plateforme zoom lors de la formation à distance
- Remise du mode d'emploi de la classe virtuelle par mail dans la semaine précédent la session
- Livret d'accueil disponible sur l'extranet de la formation
- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation à distance (classe virtuelle via la plateforme zoom)
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Intervention orale
- Echanges interactifs et de manière synchrone entre les participants et l'intervenant
- Résolutions de cas pratiques
- Mises en situation pratique
- Mise à disposition sur l'extranet du participant de tous les documents liés à la formation (expiration de l'accès à l'extranet : un mois à compter du début de la formation)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Feuilles de présence (émargement numérique au début de chaque module)
- Activités pédagogiques avec leurs durées moyennes prévues dans le déroulé pédagogique de la formation
- quiz à la fin de chaque module
- un questionnaire d'évaluation devra être rempli à l'issue de la session
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

Classe virtuelle

Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.) ou autres, veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 400€ Net de taxes pour les AJMJ

- 300€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ

- 500€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centredeformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Indicateur de résultat

satisfaction à venir car nouveauté 2026

MAJ du programme: **V1 11/12/2025**